

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 MAI 2019

Délibération n° D-2019-168

Subvention - Mission locale sud Deux-Sèvres

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 14/05/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 27/05/2019

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Madame Elodie TRUONG, ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques TAPIN, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal DUFORESTEL

Excusés :

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Fatima PEREIRA.

Direction Animation de la Cité

Subvention - Mission locale sud Deux-Sèvres

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Mairie de Niort a souhaité identifier et qualifier un Pôle de Service Jeunesse sur la Ville en proposant de rassembler en une seule entité la Mission Locale Sud Deux Sèvres et le Centre Information Jeunesse (CIJ). L'objectif consiste à tendre vers :

- une plus grande lisibilité et cohérence des services proposés aux jeunes sur le plateau d'accueil général
- une organisation optimisée des moyens humains et techniques mobilisés
- une capacité, à moyen terme, à développer et renforcer les actions du CIJ sur l'ensemble du territoire Sud Deux Sèvres.

Depuis Juin 2017, l'arrivée dans les locaux partagés de la Maison de l'Europe et d'Unis-Cité renforce la volonté politique et la dynamique jeunesse du site.

Depuis janvier 2018, les activités du CIJ sont intégrées au sein des activités et services de la Mission Locale. Cette mutualisation opérationnelle permet de proposer une offre de service pour tous les jeunes du territoire, en termes d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement dans de nombreux domaines : emploi, formation, orientation, culture, loisirs, mobilité, logement, santé ...

Le Pôle Jeunesse Niortais se donne pour ambition d'être accessible à tous les jeunes quels que soient leurs statuts.

La Ville de Niort a conclu une convention pluriannuelle d'objectifs avec la Mission Locale Sud Deux-Sèvres pour la période 2018-2020.

Cette contribution est fixée à 65 000 € au titre de l'année 2019. Pour mémoire, un acompte de 24 800 € a déjà été versé à la Mission locale en 2019, suite à l'approbation du Conseil municipal du 19 mars 2018. Il est donc proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de la subvention soit 40 200 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 entre la Ville de Niort et la Mission Locale Sud Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 40 200 €, conformément aux dispositions mentionnées dans l'avenant n°1.

Messieurs Alain BAUDIN, Guillaume JUIN et Madame Sylvette RIMBAUD n'ayant pas pris part au vote

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	3
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO



**AVENANT N°1 A LA CONVENTION
ENTRE LA VILLE DE NIORT
ET LA MISSION LOCALE SUD DEUX-SEVRES**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 20 mai 2019, ci-après dénommée la Collectivité ou la Ville de Niort,

d'une part,

ET

La Mission Locale Sud Deux-Sèvres, représentée par Monsieur Alain BAUDIN, Président dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée l'association,

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort souhaite identifier et qualifier un Pôle de Service Jeunesse sur la ville en proposant de rassembler en une seule entité la Mission Locale Sud Deux Sèvres et le Centre Information Jeunesse (CIJ).

L'objectif consiste à tendre vers :

- une plus grande lisibilité et cohérence des services proposés aux jeunes en termes d'accueil général ;
- une organisation optimisée des moyens humains et techniques mobilisés ;
- une capacité, à moyen terme, à développer et renforcer les actions du CIJ sur l'ensemble du territoire Sud Deux Sèvres.

Depuis juin 2017, l'arrivée dans les locaux partagés de la Maison de l'Europe et d'Unis-Cité renforce la volonté politique et la dynamique jeunesse du site.

Depuis janvier 2018, les activités du CIJ sont intégrées au sein des activités et services de la Mission Locale. Cette mutualisation opérationnelle permet de proposer une offre de service pour tous les jeunes du territoire, en termes d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement dans de nombreux domaines : emploi, formation, orientation, culture, loisirs, mobilité, logement, santé ...

Le Pôle de Service Jeunesse se donne pour ambition d'être accessible à tous les jeunes quels que soient leurs statuts.

Pour préciser les attentes de la Ville de Niort et ses principes de financement des associations, la Ville de Niort a signé une convention pluriannuelle d'objectifs (2018-2020), suite à l'approbation du Conseil municipal du 19 mars 2018.

ARTICLE 1

L'article 4 de la convention est modifié comme suit :

ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES

4.1 – Les moyens

Afin de soutenir les actions de l'association mentionnées à l'article 2, et à la condition qu'elle respecte les objectifs et les clauses de la convention d'objectifs initiale, la Ville de Niort attribue à l'association, pour l'exercice 2019, une subvention de **65 000 €**.

4.2 – Modalités de versement :

Pour l'exercice 2019 :

- Un acompte de 24 800 € a été versé au 1^{er} trimestre 2019 ;
- Le solde de 40 200 € sera versé à l'issue du Conseil municipal du 20 mai 2019.

Le versement de ce solde sera versé en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal produit par cette dernière.

Les autres articles restent inchangés.

Pour le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée

Rose-Marie NIETO

Mission Locale Sud Deux-Sèvres
Le Président

Alain BAUDIN